



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



## **52<sup>e</sup> CONSEIL DIRECTEUR** **65<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL**

*Washington, D.C., ÉUA, du 30 septembre au 4 octobre 2013*

---

CD52.R9 (Fr.)  
ORIGINAL : ANGLAIS

### ***RÉSOLUTION***

#### ***CD52.R9***

#### **PLAN D'ACTION POUR LA PREVENTION ET LA LUTTE CONTRE LES MALADIES NON TRANSMISSIBLES**

##### ***LE 52<sup>e</sup> CONSEIL DIRECTEUR,***

*Ayant examiné le Plan d'action pour la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles (document CD52/7, Rév. 1) ;*

*Rappelant la Déclaration politique de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et maîtrise des maladies non transmissibles, dans laquelle il est reconnu que la charge et la menace mondiales des maladies non transmissibles constituent un de principaux obstacles au développement au vingt-et-unième siècle ;*

*Considérant la Stratégie de l'OPS pour la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles (document CSP28/9, Rév. 1 [2012]), qui fournit un cadre global d'action sur les maladies non transmissibles (MNT) dans la Région pour la période 2012-2025, le consensus sur le Cadre mondial de suivi de l'Organisation mondiale de la Santé, qui comprend neuf cibles volontaires et 25 indicateurs, dont une cible mondiale de 25% de réduction de la mortalité précoce par les MNT en 2025, ainsi que le plan d'action 2013-2020 de la stratégie mondiale de lutte contre les maladies non transmissibles de l'OMS, qui propose des actions pour le Secrétariat, les États Membres et les partenaires ;*

*Reconnaissant que la morbidité et la mortalité des MNT imposent des fardeaux sociaux et économiques considérables, en particulier du fait que plus d'un tiers des décès par les MNT sont des décès prématurés et que ces fardeaux constituent une menace pour le développement régional et national ;*

Reconnaissant que les déterminants sociaux de la santé sont les principaux moteurs de l'épidémie des MNT et débouchent sur le fardeau disproportionné des MNT sur les populations socialement et économiquement vulnérables, ce qui demande des actions multisectorielles<sup>1</sup> urgentes pour la prévention et la lutte contre les MNT ;

Reconnaissant que des interventions effectives, fondées sur les données factuelles et efficaces par rapport au coût sont disponibles pour la prévention et la lutte contre les MNT, y compris les interventions de politique publique et de renforcement des services de santé fondés sur les soins de santé primaires, et des *interventions* pour la mise à disposition de médicaments essentiels et de technologies ;

Reconnaissant qu'il existe des inégalités importantes dans l'accès à la prévention et aux services de traitement des MNT entre les pays et à l'intérieur des pays de la Région et que ces inégalités ont des implications pour le développement ;

Reconnaissant le besoin de coordination régionale et de leadership dans la promotion et le suivi de l'action régionale contre les MNT et engageant tous les secteurs, selon le cas, au niveau gouvernemental et au niveau d'une vaste série d'acteurs non gouvernementaux, à l'appui des efforts nationaux pour réduire le fardeau des MNT et l'exposition aux facteurs de risque,

### ***DÉCIDE :***

1. D'approuver le *Plan d'action pour la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles* pour 2013-2019.
2. De prier instamment les États Membres, selon le contexte :
  - a) d'accorder la priorité aux MNT dans les programmes nationaux de santé et de développement infrarégional et d'engager des efforts de plaidoyer aux plus hauts niveaux en faveur d'une mise en œuvre durable d'interventions effectives, fondées sur des données factuelles et efficaces par rapport au coût pour prévenir et lutter contre les MNT ;

---

<sup>1</sup> Les approches multisectorielles de la santé incluent celles « de l'ensemble des acteurs publics » et « du corps social ». Au niveau du gouvernement, cette action inclut, selon le cas, la santé dans toutes les politiques et les approches de tous les niveaux de gouvernement parmi des secteurs tels que la santé, l'éducation, l'énergie, l'agriculture, les sports, le transport, la communication, l'aménagement urbain, l'environnement, le travail, l'emploi, l'industrie et le commerce, les finances et le développement économique et social. Les approches de l'ensemble de la société incluent les parties prenantes pertinentes dont les personnes, les familles et les communautés, les organisations intergouvernementales et les institutions religieuses, la société civile, les universités, les médias, les associations volontaires et au besoin, le secteur privé et l'industrie.

- b) d'appliquer au niveau national et infrarégional des politiques, des programmes et des services alignés sur le Plan d'action régional sur les MNT et appropriés au contexte et aux circonstances dans chaque État Membre et chaque sous-région ;
- c) de promouvoir le dialogue et la coordination entre ministères et autres institutions publiques et académiques et les bureaux des Nations Unies dans les pays, et avec le secteur public et le secteur privé et la société civile, dans le but d'une application intégrée d'interventions efficaces de prévention des MNT qui tiennent compte des déterminants sociaux de la santé ;
- d) de formuler et de promouvoir des politiques, des encadrements et des actions multisectorielles, ainsi que des plans nationaux de santé qui protègent et favorisent la santé de populations entières en réduisant l'exposition aux facteurs de risque des MNT et en augmentant l'exposition aux facteurs de protection, en particulier pour les personnes vivant dans des situations vulnérables ;
- e) de renforcer et de maintenir la capacité de la santé publique en vue d'une planification, mise en œuvre et gestion efficiente des programmes, reconnaissant que la prévention et la lutte efficaces contre les MNT exigent un mélange de politiques visant l'ensemble de la population et des interventions individuelles, avec un accès équitable tout au cours de la vie à la prévention, le traitement et les soins de fin de vie de bonne qualité par le biais de la protection sociale en santé, qui mettent l'accent sur les soins de santé primaires ;
- f) de soutenir la recherche et la mise en œuvre durable de systèmes de surveillance pour recueillir les données sur les MNT et les facteurs de risque ainsi que l'information sur les déterminants socioéconomiques de la santé pour constituer la base de connaissances sur les politiques et interventions efficaces par rapport au coût et équitables afin de prévenir et de lutter contre les MNT.

3. De demander à la Directrice :

- a) de diriger une réponse régionale aux MNT en rassemblant les États Membres, d'autres organismes des Nations Unies, des institutions scientifiques et techniques, des organisations non gouvernementales, la société civile organisée, le secteur privé et d'autres pour faire progresser l'action multisectorielle et les partenariats de collaboration dans le but d'appliquer le *Plan d'action pour la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles*, tout en sauvegardant l'OPS et les politiques de santé publique de l'influence indue de toute forme de conflits d'intérêt réels, perçus ou potentiels d'une façon qui complète le mécanisme de coordination mondiale de l'OMS ;
- b) de soutenir les réseaux régionaux existants tels que CARMEN, les alliances stratégiques telles que le Forum d'action panaméricain sur les MNT, les entités infrarégionales de MNT et les États Membres afin de promouvoir et renforcer la réponse de l'ensemble de la société et de tous les niveaux de gouvernement ; et de

- faciliter le dialogue entre les pays et le partage des expériences et des leçons concernant les expériences novatrices et réussies dans les politiques, programmes et services des MNT ;
- c) de soutenir les États Membres dans leurs efforts pour renforcer les systèmes d'information en santé afin de faire le suivi des MNT et les facteurs de risque, les indicateurs socioéconomiques pertinents et l'impact des interventions en santé publique ;
  - d) de soutenir la poursuite des stratégies régionales de lutte contre des MNT spécifiques et leurs facteurs de risque qui orientent la Stratégie régionale et le Plan d'action pour les MNT, y compris le développement ou l'adaptation de directives et d'outils techniques concernant des MNT spécifiques et leurs facteurs de risque afin de faciliter l'application du Plan d'action ;
  - e) de faire le suivi et de soumettre un rapport de situation au Conseil directeur de l'OPS sur la mise en œuvre du *Plan d'action pour la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles* pour 2013-2019, à mi-parcours et à la fin de la période de mise en œuvre.

(Septième réunion, le 3 octobre 2013)